



Pays d'Armagnac

Extrait du registre des Délibérations du Comité Syndical du 13 octobre 2020

Date de la convocation
05/10/2020

| | |
|-------------------------------|-----------|
| Nombre de délégués | 21 |
| Nombre de présents | 17 |
| Nombre d'excusés | 3 |
| Nombre de procurations | 1 |
| Vote | |
| - POUR | 18 |
| - CONTRE | 0 |
| - ABSTENTION | 0 |

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le

19/10/2020

Et publication le

19/10/2020

Date d'affichage

19/10/2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 18h00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Conférences à la Mairie de VIC FEZENSAC sous la présidence de M. Michel GABAS.

Présents : M. BARSACQ Franck, BEYRIES Philippe, BOISON Maurice, BROSSARD Frédérique, CAILLAVET Isabelle, CAMAZZOLA Robert, DUPRONT Didier, ESPERON Patricia, GOUANELLE Vincent, GABAS Michel, HAMEL Bernard, HEBERT Benoît (suppléant de DESJARDINS Lionel), LABORDE Martine, MAURAS Marie-Claude, NETO Barbara, TINTANÉ Isabelle, TOUHERUMEAU Christian

Excusés : M. DUBOS Patrick, DUCLAVÉ Jean, MELIET Nicolas

Procuration : Mme THIEUX LOUIT Véronique a donné procuration à Mme Barbara NETO

A été nommée **secrétaire de séance** :
Mme Barbara NETO

Délibération N°20 – 13/10/2020 – 8.4

Nature de l'acte : 8.4

Approbation de la convention de mise à disposition de données issues du système d'information géographique de TERÉGA (service ADS)

Le Président informe que le service ADS doit mettre à jour son Système d'Information Géographique en intégrant les données relatives au réseau de transport de gaz de TEREGA.

Cette mise à jour nécessite une convention qui précise les modalités juridiques, techniques et financières de mise à disposition de données.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré PAR 18 voix Pour, 0 Contre, 0 Abstention :

APPROUVE le projet de convention tel qu'annexé au présent procès-verbal ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention telle qu'annexée au présent procès-verbal, à effectuer toutes les démarches, à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours et mois
et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Président,
M . Michel GABAS

